



PRIX JEUNESSE *Jacqueline-Paquet*

OBJECTIFS:

- Promouvoir la lecture et l'écriture chez les élèves du secondaire.
- Reconnaître les talents exceptionnels en écriture d'élèves du secondaire.
- Stimuler les élèves du secondaire à l'excellence et au dépassement par l'écriture.
- Reconnaître et récompenser le lauréat ou la lauréate par la remise du prix jeunesse Jacqueline-Paquet.

MODALITÉS:

Le prix jeunesse Jacqueline-Paquet :

- est géré sous l'autorité du conseil d'administration du Salon des Mots de la Matapédia ;
- est attribué par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration du Salon des Mots de la Matapédia ;
- est attribué pour un roman original et inédit d'au moins 15 000 mots et d'un maximum de 30 000 mots ;
- est attribué à l'élève méritant qui fréquente une école secondaire du territoire de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- L'élève doit être inscrit à une école secondaire du territoire de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année scolaire 2019-2020 et doit fréquenter cette école.
- L'élève doit envoyer, avant le 1^{er} mars 2020, à l'attention du Salon des Mots de la Matapédia, le manuscrit de son roman, en version électronique et en version papier, à l'adresse suivante :

Les Éditions de la Francophonie


Prix jeunesse Jacqueline-Paquet

476, boulevard Saint-Pierre Ouest C.P. 5536

Caraquet (N.-B.) E1W 1B7

Téléphone : 506 702-9840

Courriel : info@editionsfrancophonie.com

- L'élève doit inclure, lors du dépôt de son manuscrit : son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse courriel et une photo récente.
 - L'élève qui a déjà été lauréat n'est pas éligible
- 



COMPOSITION DU JURY :

Chaque année, avant le 1^{er} octobre de l'année précédant la date de la remise du prix, le conseil d'administration du Salon des Mots désigne le jury qui choisira la lauréate ou le lauréat du prix jeunesse Jacqueline-Paquet.

Les membres du jury désignent un porte-parole qui remet au conseil d'administration, quarante-cinq (45) jours avant l'ouverture du Salon des Mots de la Matapédia, le choix de la lauréate ou du lauréat du prix jeunesse Jacqueline-Paquet.

Le choix du jury est approuvé par le conseil d'administration du Salon des Mots de la Matapédia et est sans appel.

NATURE DU PRIX :

La lauréate ou le lauréat désigné(e) par le jury:

- remporte le prix de 500 \$. Le prix est indivisible;
- obtient l'assurance de voir son roman édité en 2020.

REMISE DU PRIX :

Le prix jeunesse Jacqueline-Paquet est décerné chaque année lors de la présentation du Salon des Mots de la Matapédia.

Le Salon des Mots de la Matapédia remet une bourse de 500 \$ à la lauréate ou au lauréat. Les Éditions de la Francophonie assurent la lauréate ou le lauréat d'un contrat d'édition de son roman.

*Relève le défi
Écris ton roman*

